



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

L'importance d'appuyer la production et la diffusion des savoirs dans le prochain plan d'action pour les langues officielles 2023-2028

Mémoire



ISBN - 978-1-926730-86-8

© Institut canadien de recherche sur les minorités
linguistiques/
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities
18, avenue Antonine-Maillet, Maison Massey
Université de Moncton, Campus de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9
Téléphone : 506 858-4669
Site Web : www.icrml.ca

Dépôt légal : 2^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives Canada

MISSION

L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques exerce un rôle de leader, de rassembleur et de partenaire auprès des centres de recherche, des chercheurs, des organismes communautaires et des instances gouvernementales, dans le but de promouvoir une plus grande connaissance de la situation des minorités de langue officielle du Canada et une meilleure compréhension des enjeux prioritaires qui les concernent.

À cet effet, il s'engage à réaliser, en collaboration avec ses partenaires, des travaux de recherche pertinents pouvant appuyer les divers intervenants des minorités de langue officielle et les artisans des politiques publiques en matière linguistique.

VISION

Par la pertinence et la qualité de ses recherches, la force de ses partenariats et l'expertise de son personnel et de ses membres associés, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques guide les actions des agents communautaires et des instances gouvernementales engagés dans l'épanouissement des minorités de langue officielle au Canada.

LE RÔLE DE LA RECHERCHE AU SEIN DES CLOSM EN CONTEXTE DE DÉSINFORMATION

S'il est indéniable que les savoirs scientifiques jouent un rôle central dans le développement et l'épanouissement de notre société, certaines tendances sociales révèlent toutefois la fragilité du statut des savoirs scientifiques au Canada. Les connaissances fondées sur la recherche souffrent d'un déficit de légitimité auprès d'une partie de la population qui accepte des informations qui ne sont pas fondées sur la science. Par ailleurs, les gouvernements au Canada peuvent trop souvent privilégier des partis pris idéologiques dans l'élaboration et la mise en place de politiques publiques en ignorant les savoirs scientifiques¹. Une partie de l'explication à

¹ À ce sujet, voir la publication de Evidence for Democracy (2022).

ces phénomènes peut résider dans l'accès difficile par la population aux savoirs scientifiques, dans des formats qui soient compréhensibles. Une faible culture scientifique et un esprit critique insuffisamment formé et répandu au sein de la population peuvent aussi sans doute alimenter ces tendances.

Ces dernières peuvent produire des effets défavorables pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada. Les CLOSM peuvent faire les frais de certaines perceptions qu'entretiennent des groupes à leur rencontre². C'est d'ailleurs pourquoi le Commissariat aux langues officielles du Canada a tenté de rétablir les faits en ce qui concerne les langues officielles³.

Ces communautés peuvent également subir les effets d'idéologies politiques qui répondent mal aux défis qu'elles rencontrent pour favoriser leur développement et assurer leur épanouissement. Pour protéger les CLOSM de ces dérives, nous devons nous assurer que celles-ci aient les capacités de produire et de diffuser des savoirs scientifiques qui soient pertinents pour elles et pour la société canadienne. C'est aussi une condition essentielle pour permettre aux CLOSM de participer pleinement à la société canadienne, c'est-à-dire dans tous ses secteurs d'activité, tels que l'éducation, l'économie, la santé, les arts et la culture.

La production et la diffusion des savoirs qui portent sur les CLOSM sont nécessaires afin que les gouvernements canadien, provinciaux et territoriaux élaborent des politiques publiques qui s'appuient sur une connaissance fine de ces communautés, de ses enjeux, de ses défis et de ses besoins. C'est une condition pour que ces politiques aient un effet réel et tangible sur les CLOSM.

C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement canadien, Patrimoine canadien notamment, a commis une erreur en 2011-2012 lorsqu'il a décidé de cesser d'appuyer la recherche qui porte sur les CLOSM. Cette décision, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, a marqué une rupture par rapport à la période précédente, alors que le gouvernement canadien exerçait un certain leadership en matière de recherche sur les langues officielles. En témoignent les deux symposiums qu'il a organisés en [2008](#) et [2011](#). En plus de mettre en lumière les besoins de recherche pour les CLOSM, plusieurs défis avaient été relevés, tels que le financement et les capacités de la recherche, notamment dans les universités de petite taille, l'accès aux données et la circulation des savoirs entre les milieux académiques, gouvernementaux et communautaires. Plusieurs besoins, défis et pistes de solution avaient été discutés, mais la nouvelle direction prise par le gouvernement canadien à l'égard de la

² Dominique Pépin-Filion, Marc-André Bouchard et Éric Forgues (dir.), *Recadrer le débat : répondre à l'antibilinguisme par les faits*, Rapport soumis à la SANB, février 2022.

³ Commissariat aux langues officielles, *Langues officielles au Canada : mythes ou réalités?* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/droits-linguistiques/mythes-realites?wbdisable=true> (21 juin 2022).

recherche a fait en sorte qu'il n'a pas donné suite à la mobilisation des actrices et des acteurs autour des enjeux de recherche en langues officielles.

Nous recommandons donc que le gouvernement canadien revienne sur cette décision et appuie la recherche portant sur les CLOSM.

Nous pouvons néanmoins observer certains signes encourageants de la part du gouvernement canadien ces derniers temps. C'est à la suite de ses demandes que Statistique Canada a ajouté de nouvelles variables dans le recensement de 2021 afin de mieux dénombrer les ayants droit dans la population. Ces données permettront de mieux répondre aux besoins des CLOSM en matière scolaire. C'est aussi grâce au gouvernement qu'une enquête postcensitaire sur la population de langue officielle en situation minoritaire est menée en 2022 afin d'avoir un portrait plus fin de la population de langue officielle au pays.

Le projet de Loi C-13⁴, visant à remplacer la Loi sur les langues officielles actuelle, prévoit des mesures qui peuvent produire des effets sur le développement de la recherche dans les CLOSM.

Dans la partie VII du projet de Loi, on mentionne qu'

(5) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises les mesures positives qu'elles estiment indiquées pour mettre en œuvre les engagements énoncés aux paragraphes (1) à (3).

On peut lire un plus loin que les mesures positives « peuvent notamment comprendre toute mesure visant »

(iv) à appuyer la création et la diffusion d'information en français qui contribue à l'avancement des savoirs scientifiques dans toute discipline,

(v) à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, de l'éducation – depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires –, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'immigration, et à protéger et à promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités.

Nous souhaitons faire remarquer que ce passage du projet de LLO : « peuvent notamment comprendre toute mesure visant », n'est pas suffisamment contraignant. Pour engager et contraindre le gouvernement canadien à agir dans le secteur de la

⁴ Première session, quarante-quatrième législature, 70-71 Elizabeth II, 2021-2022, Chambre des communes du Canada, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois. Première lecture le 1^{er} mars 2022.

recherche, il faudrait que « Les mesures positives visées au paragraphe (5) : » [...] « comprennent toute mesure visant » [...].

Par ailleurs, le terme « information » au paragraphe iv devrait être précisé. Il faudrait plutôt mentionner que nous parlons de savoirs scientifiques. Le paragraphe iv devrait se lire comme suit :

(iv) à appuyer la création et la diffusion de savoirs scientifiques en français dans toute discipline.

Avec la formulation que nous proposons, le gouvernement canadien aurait clairement l'obligation de prendre des mesures positives pour appuyer la production et la diffusion des savoirs scientifiques au sein des CLOSM.

Un peu plus loin, le projet de loi précise que

(7) Dans la réalisation de leur mandat, les institutions fédérales, sur la base des analyses qu'elles estiment indiquées

a) considèrent le potentiel de prise de mesures positives au titre du paragraphe (5);

b) prennent en compte les impacts négatifs directs que leurs décisions structurantes pourraient avoir sur les engagements énoncés aux paragraphes (1) à (3).

(8) Les analyses visées au paragraphe (7) sont fondées, dans la mesure du possible, sur le résultat d'activités de dialogue et de consultation, sur des recherches et sur des données probantes.

Cette partie du projet de Loi constitue un pas dans la bonne direction pour appuyer la production et la diffusion de savoirs qui portent sur les CLOSM. Cela permettra de concevoir et mettre en œuvre des politiques éclairées en matière de langues officielles. Cependant, le gouvernement canadien et ses partenaires devront redoubler d'ardeur dans ce secteur, car en dehors de certains domaines comme la santé et l'immigration, la recherche n'a pas fait partie des précédents plans d'action sur les langues officielles.

En mai 2022, une consultation menée par l'ICRML auprès d'organismes francophones, membres du Forum des leaders de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, a clairement montré que les organismes sont des utilisateurs de connaissances et qu'ils ont besoin de données pour effectuer leur travail. Or, plusieurs obstacles se présentent à eux lorsque vient le temps de recourir à des données pertinentes et fiables pour planifier et mettre en œuvre leurs stratégies de développements : l'accès à des chercheuses et des chercheurs qui soient prêts à

travailler avec des organismes, l'accès aux données dans un format qui soit utilisable par eux et l'impossibilité de faire financer des études par le gouvernement canadien.

Ces données seront cruciales pour orienter les interventions qui contribueront au développement et à l'épanouissement des CLOSM. Cependant, le risque existe qu'elles demeurent sous-analysées si nous ne prévoyons pas la planification et des ressources afin de mener leurs analyses par des chercheuses et des chercheurs qui s'intéressent aux questions linguistiques.

RECOMMANDATIONS

Pour répondre aux besoins et afin de relever les défis qui se posent aux chercheuses et aux chercheurs, aux organismes communautaires et aux ministères et agences gouvernementales œuvrant en contexte francophone minoritaire, nous proposons que le prochain plan d'action sur les langues officielles prévoie :

#1) la mise sur pied d'un comité permanent de planification et de réalisation des analyses des données du recensement et de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire afin de répondre aux besoins de connaissances des chercheuses et des chercheurs, des organismes communautaires et des gouvernements canadien, provinciaux et territoriaux. Ce comité devrait réunir des membres des milieux communautaire, gouvernemental (incluant Statistique Canada) et académique.

Le mandat de ce comité pourra inclure l'identification plus large des besoins de recherche et de diffusion des savoirs concernant les CLOSM.

#2) l'établissement d'un partenariat avec Statistique Canada et Patrimoine canadien afin de faciliter l'accès aux données du recensement et de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire afin de répondre aux besoins de connaissances précis.

#3) un montant estimé à 500 000 \$ (100 000 \$ / année) pour la durée du plan d'action sur les langues officielles afin d'embaucher un analyste qui effectuera des analyses des données de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de Statistiques Canada pour répondre aux besoins identifiés par le comité.

#3) un montant estimé à 400 000 \$ (80 000 \$ / année) pour la durée du plan d'action sur les langues officielles afin d'embaucher une mobilisatrice ou un mobilisateur des connaissances qui vulgarisera et diffusera les résultats de recherche jugés pertinents pour les CLOSM selon les besoins identifiés par le comité.

APPUI AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR L'ACFAS

Par ailleurs, l'étude menée par l'Acfas et publiée en 2021 a clairement fait ressortir certains défis qui se posent pour les chercheuses et les chercheurs évoluant en contexte francophone minoritaire (Acfas, 2021).

Voici deux grands défis qui ressortent :

- 1- la capacité de faire de la recherche en contexte francophone minoritaire, peu importe le domaine;
- 2- l'anglicisation de la recherche.

Le premier défi concerne la capacité qu'ont les établissements postsecondaires francophones qui sont souvent de taille modeste de compétitionner avec les plus grandes universités pour obtenir du financement de recherche. Le deuxième défi concerne l'anglicisation de plusieurs activités de recherche, en commençant par la langue utilisée dans la préparation des demandes de financement, la langue des services de recherche dans certaines institutions bilingues, la langue de fonctionnement des équipes de recherche et la langue de diffusion des résultats de recherche.

Pour développer les capacités de production et de diffusion des savoirs en français, ainsi que celles des savoirs qui portent sur les CLOSM, le Plan d'action devrait appuyer les recommandations qui concernent le gouvernement canadien qu'a formulées l'Acfas à la suite de son étude exhaustive *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada* (Acfas, 2021). Cette étude a mis en lumière plusieurs défis et a permis d'identifier plusieurs solutions concrètes pour les relever.

La première recommandation de l'Acfas se formule comme suit :

Notre recommandation principale est que les décideuses et décideurs et les parties prenantes du milieu de la recherche (gouvernements canadien et provinciaux, universités et agences subventionnaires) financent le projet de l'Acfas et de ses partenaires de créer un service d'aide à la recherche en français (SARF). (Acfas, 2021 : 70)

Ce service permettrait d'outiller la communauté de recherche dans la francophonie canadienne pour relever plusieurs défis qui sont ressortis de l'étude de l'Acfas.

Par ailleurs, il est essentiel que les agences subventionnaires fédérales comprennent leurs responsabilités en matière de langues officielles et prennent des mesures pour

favoriser l'égalité réelle en recherche. Le gouvernement canadien devrait donner suite à la recommandation #3 de l'étude de l'Acfas :

Nous recommandons que les agences subventionnaires créent et maintiennent à long terme des programmes de financement qui ciblent les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) comme objet d'étude. (Acfas, 2021 : 73)

Nous demandons que des mesures soient prises par les agences subventionnaires fédérales en recherche pour accroître le nombre de demandes soumises en français en tirant des leçons de l'expérience tentée par les IRSC en ce sens (voir la recommandation 4 du rapport de l'Acfas à la page 74).

Des mesures devraient être prises également pour appuyer la diffusion des savoirs en français. Le gouvernement canadien devrait prendre des mesures pour donner suite à la recommandation 6 du rapport de l'Acfas :

Nous recommandons que Patrimoine canadien et les gouvernements provinciaux mettent sur pied un fonds en soutien aux presses universitaires et aux autres activités de diffusion des savoirs en français, telles que les revues scientifiques, les revues et les médias de vulgarisation scientifique. (Acfas, 2021 : 75)

Par ailleurs, le gouvernement canadien devrait inciter les agences subventionnaires à prendre des mesures pour assurer un financement équitable de l'édition savante en français, comme le propose la recommandation 7 du rapport de l'Acfas :

Nous recommandons que toutes les agences subventionnaires fédérales s'assurent que leurs programmes de soutien à l'édition savante sont équitables, en consacrant des fonds suffisants aux revues francophones en contexte minoritaire afin de garantir leur pérennité. (Acfas, 2021 : 75)

LE PROCHAIN PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'élaboration du prochain plan d'action pour les langues officielles devrait s'appuyer non seulement sur des consultations, mais également sur des données issues de recherche. Le gouvernement devrait d'ailleurs exercer une veille rigoureuse de l'évolution des CLOSM afin de réaliser une planification de son action dans le domaine des langues officielles qui soit pertinente, efficiente et efficace. Pour cela, nous croyons qu'il doit jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des connaissances qui portent sur les langues officielles. En se fondant sur une analyse des conditions qui contribuent au développement et à la vitalité des CLOSM, le gouvernement peut mener des actions stratégiques qui ont des effets structurants sur les communautés.

Fort du double éclairage des consultations et des recherches, le prochain plan devra reposer sur une vision claire des résultats que nous voulons obtenir, avec des objectifs précis et des moyens clairement définis pour les atteindre. La mise en œuvre de ce plan devrait faire l'objet d'une veille continue et transparente. Les groupes œuvrant dans le domaine des langues officielles ainsi que le grand public devraient être régulièrement informés des progrès réalisés. Les responsabilités des ministères dans la réalisation du plan devraient être bien définies. Le plan devrait être largement publicisé au sein de la fonction publique fédérale et devrait s'accompagner d'activités de formation et de sensibilisation afin de l'engager dans la réalisation du plan.

CONCLUSION

En terminant, nous tenons à rappeler que les activités et les infrastructures de recherche dépendent directement des institutions universitaires. Il sera important dans le prochain plan d'action sur les langues officielles de prévoir des mesures robustes pour appuyer ces institutions essentielles pour la vitalité des CLOSM. En ce sens, nous invitons le gouvernement canadien à accorder une grande attention au rapport qui sera produit dans la foulée des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire qu'ont organisés l'Association des collèges et universités francophones du Canada et la Fédération des communautés francophones et acadiennes.

RÉFÉRENCES

Acfas (2021). *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*. <https://www.acfas.ca/medias/avis-memoire/portrait-defis-recherche-francais-contexte-minoritaire-au-canada>

Commissariat aux langues officielles. *Langues officielles au Canada : mythes ou réalités?* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/droits-linguistiques/mythes-realites?wbdisable=true>

Evidence for Democracy (2022). *Evidence-informed decision-making in Canada: How a grassroots movement restored respect for science, A Case Study*. <https://evidencefordemocracy.ca/en/research/reports/evidence-informed-decision-making-canada-how-grassroots-movement-restored-respect>

Pépin-Filion, Dominique, Marc-André Bouchard et Éric Forgues (dir.) (2020). *Recadrer le débat : répondre à l'antibilinguisme par les faits*. Rapport interne soumis à la SANB.

**ICRML**

Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM

Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques est un organisme de recherche indépendant et sans but lucratif, créé grâce à un financement de Patrimoine canadien. Il exerce un rôle de leader, de rassembleur et de partenaire auprès des chercheurs, des organismes communautaires et des instances gouvernementales, afin de promouvoir une plus grande connaissance de la situation des minorités de langue officielle du Canada et une meilleure compréhension des enjeux prioritaires qui les concernent.

L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques reconnaît l'appui du gouvernement du Canada.

Canada

Nous joindre

18, avenue Antonine-Maillet
Maison Massey
Université de Moncton
Moncton N.-B. E1A 3E9
www.icrml.ca